



Département des Côtes d'Armor  
Arrondissement de Saint-Brieuc

**COMMUNE DE PLOUFRAGAN**  
**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2024**

Convocation du 8 octobre 2024  
Liste des délibérations affichée et publiée  
sur internet le 10 octobre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le huit octobre à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

**PRESENTS** : Rémy MOULIN, Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Mari COURTAS, Patrick COSSON, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pierre-Jean SALAUN, Christine ORAIN-GROVALET, Gabrielle GOUEDARD, Emmanuel LE NOA, Pierre-Yves BRUNEL, Céline PESTEL, Séverine TRETON, Yann LE GUEDARD, Julie LEMAIRE, Romuald LABARRE, Maxime LE CRONC, David ROUALEN, Paul PERSONNIC, Pierre MONFLIER, Christophe TRONET, Marie-Hélène PASCO et Martial COLLET

**ABSENTS** : Viviane BOULIN (donne pouvoir à Mari COURTAS)  
Pascale LABBE (donne pouvoir à Maryse LAURENT)  
Luc STRIDE (donne pouvoir à Pascal DUBRUNFAUT)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Gabrielle GOUEDARD

**Membres en exercice** : 33

**Présents** : 30

**Votants** : 33

## **MARCHES PUBLICS**

### **2024-818 AVENANTS AUX LOTS N°1, 2 ET 4 DE L'OPERATION DE TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE DE LA SALLE DE SPORT HOËDIC**

Dans le cadre de la rénovation thermique et énergétique de la salle de sport Hoëdic, des marchés de travaux ont été conclus avec cinq entreprises, rappelle Mme LAURENT.

Un premier avenant avait été passé pour tous les lots pour une adaptation du cahier des clauses administratives particulières suivant la délibération du conseil municipal du 9 juillet 2024.

Lors de l'exécution des travaux, des découvertes techniques ont été faites. Il apparaît donc nécessaire de réaliser des adaptations des marchés ayant des incidences financières, en passant un avenant pour chacun des lots concernés par ces modifications.

Pour le lot n°1 « charpente » : la modification vise à renforcer la charpente en place par l'adjonction de sept pannes entre les existantes. En effet, la charpente doit être suffisamment dimensionnée pour accueillir les panneaux photovoltaïques. Le montant de ces prestations supplémentaires s'élève à 8 276€ HT, portant ainsi le montant du marché de 30 082,50€ HT à 38 358,50€ HT par cet avenant.

Les travaux prévus au lot n°2 « couverture » concernent le changement des châssis ouvrants électriques par des châssis intégrant une protection anti-effraction intérieure et extérieure.

Le montant global de la modification s'élève à 22 140,56€ HT, portant ainsi le montant du marché de 192 298,25€ HT à 214 438,81 € HT.

Enfin, pour le lot n°4 « électricité » : des coupures générales électriques et de la ventilation non prévues initialement seront installées. Le marché prévoyait par ailleurs le déplacement de la baie informatique qui ne sera finalement pas nécessaire ; cette prestation est donc une moins-value au marché.

Le montant global de la modification s'élève à 2 685,62€ HT, portant ainsi le montant du marché de 45 939,17€ HT à 48 624,79€ HT.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la délibération suivante :

**VU** le code de la commande publique,

**VU** l'avis favorable à la modification des marchés rendu par la commission MAPA du 23 septembre 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **VALIDE** les modifications suivantes dans le cadre du marché travaux de rénovation thermique et énergétique de la salle de sport Hoëdic :

\* avenant n°3 pour le lot 1 « charpente » avec l'entreprise MAINDRON pour un montant de 8 276,00€ HT ;

\* avenant n°2 pour le lot 2 « couverture » avec l'entreprise QUEMARD pour un montant de 22 140,56€ HT ;

\* avenant n°2 pour le lot 4 « électricité » avec l'entreprise AM-ELEC pour un montant de 2 685,62€ HT ;

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant, à signer les avenants désignés ci-dessus avec les entreprises titulaires des lots concernés.

A Ploufragan, le 10 octobre 2024

LE MAIRE  
Rémy MOULIN



LA SECRETAIRE DE SEANCE  
Gabrielle GOUEDARD

